

Annexe V-B

Information à fournir dans le document de mouvement

1. exportateur des déchets 1/.
2. producteur (s) des déchets et lieu de production 1/.
3. éliminateur des déchets et lieu effectif d'élimination 1/.
4. transportateur (s) des déchets 1/ ou son (ses) agent (s).
5. sujet à notification générale ou à notification unique.
6. date de début du mouvement transfrontière et date (s) et signature de la réception par chaque personne qui prend en charge les déchets.
7. moyen de transport (route, rail, voie de navigation intérieure, mer, air) y compris pays d'exportation, de transit et d'importation ainsi que points d'entrée et de sortie lorsque ceux-ci sont connus.
8. description générale des déchets (état physique, appellation exacte et classe d'expédition ONU, numéro ONU, numéro Y et numéro H le cas échéant).
9. renseignements sur les dispositions particulières relatives à la manipulation y compris mesures d'intervention en cas d'accident.

10. type et nombre de colis.
11. quantité en poids/volume.
12. déclaration du producteur ou de l'exportateur certifiant l'exactitude des informations.
13. déclaration du producteur ou de l'exportateur certifiant l'absence d'objections de la part des autorités compétentes de tous les Etats concernés qui sont parties.
14. attestation de l'éliminateur de la réception à l'installation d'élimination désignée et indication de la méthode d'élimination et de la date approximative d'élimination.

Notes :

Les informations à fournir sur le document de mouvement devraient, chaque fois que possible, être rassemblées dans un seul et même document avec celles exigées par la réglementation des transports. En cas d'impossibilité, ces informations devraient compléter et non répéter celles exigées par la réglementation des transports. Le document de mouvement contiendra des instructions quant à la personne habilitée à fournir les renseignements et à remplir les formulaires.

1/ nom et adresse complets, numéros de téléphone, de télex ou de télécopieur, ainsi que nom, adresse et numéro de téléphone, de télex ou de télécopieur de la personne à contacter en cas d'urgence.